

FICHE DE PROJET  
CONFERENCE OHADA  
PRAIA - CAP VERT

## 1. LE PROJET

Titre du Projet : **Séminaire de sensibilisation à l'OHADA**

Localisation : Praia, Île de Santiago de la République du Cap-Vert

Dates de réalisation : 20 et 21 juin 2008

- **Entités responsables** : Ambassade du Cap Vert en France ;
- **Ordonnateur** : Gouvernement du Cap Vert (Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur José Duarte, Ambassade du Cap Vert en France) .
- **Maître d'œuvre** : Agence EME ;
- **Patronage** : Ministère de l'économie du Cap-Vert, Ministère de la Justice du Cap-Vert, Ministère des Affaires Etrangères du Cap-Vert ;
- **Partenaires** : l'OHADA, la France, l'Organisation Internationale de la Francophonie ;
- **Animateurs et coordonnateurs** : Monsieur André Franck Ahoyo, Consultant auprès de l'OIF, Monsieur Januario Nascimento, Président de la section IDEF-Cap-Vert, Madame Lydia Picoteiro Bettencourt, Avocat, Monsieur Pascal Agboyibor, Avocat, Cabinet ORRICK Rambaud Martel.

## 2. DESCRIPTION

Ce projet vise à mobiliser les ressources humaines et financières en vue de mettre en place un séminaire de sensibilisation sur l'OHADA les 20 et 21 juin 2008.

Des conférences et débats organisés autour de l'OHADA et de son pouvoir normatif vont être organisés durant deux jours. A ce titre, plusieurs participants et/ou intervenants notamment les représentants des institutions de l'OHADA, le Ministère des Affaires Etrangères, Coopération et Communauté, le Ministère de la Justice, la Chambre de Commerce de Sotavento et Chambre de Commerce de Barlavento, l'Ambassade de France au Cap-Vert, le Bâtonnier du Cap Vert et le Bâtonnier de Guinée Bissau, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, l'Organisation Internationale de la Francophonie, la Banque Africaine de Développement.

## 2.1 Présentation de l'OHADA

Le Traité qui a créé l'Organisation de l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires ("OHADA") a été signé à Port-Louis, Île Maurice, le 17 octobre 1993 et a pour objet d'organiser dans les Etats parties un droit des affaires unifié par l'adoption de règles communes, simples et adaptées à leurs économies, la promotion d'une justice diligente dans ce même domaine, l'encouragement des acteurs économiques à recourir à l'arbitrage comme mode alternatif de règlement des différends contractuels. Les Etats parties entendent ainsi assurer la sécurité juridique et judiciaire en faveur particulièrement des entreprises et des investisseurs nationaux et étrangers, et plus généralement en faveur de l'intégration régionale et de l'unité africaine.

L'OHADA a ainsi pour but de favoriser, sur le plan économique le développement et l'intégration régionale, ainsi que la sécurité juridique et judiciaire.

Regroupant 16 pays africains dont la Guinée Bissau (Lusophone) et la Guinée Equatoriale (hispanophone) et l'OHADA a vocation à s'ouvrir à l'ensemble des pays membres de l'Union Africaine.

L'OHADA est composée de quatre institutions:

1. **Le Conseil des Ministres**, réunissant les Ministres des Finances et les Ministres de la justice de chaque état membre et en charge de l'adoption du droit des affaires Uniforme ;
2. **Le Secrétariat permanent**, qui met en oeuvre le droit uniforme adopté par le Conseil des Ministres ;
3. **La Cour Commune de Justice et d'arbitrage** qui interprète et applique le Traité et les actes uniformes ;
4. **L'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA)** qui assure la formation en droit OHADA.

A ce jour, l'OHADA a adopté des actes uniformes dans les matières suivantes :

- Droit commercial général,
- Droit des sociétés commerciales et du GIE,
- Droit des sûretés,
- Procédures simplifiées de recouvrement des créances et voies d'exécution,
- Procédures collectives d'apurement de passif,
- Droit de l'arbitrage,
- Organisation et harmonisation de la comptabilité des entreprises,
- Contrats de transport de marchandises par route.

Le Cap-Vert prépare son entrée à l'Organisation Mondiale du Commerce et l'adhésion du Cap-Vert à l'OHADA revêtirait une importance considérable.

### **2.3. Les avantages d'une adhésion**

- Améliorer la croissance économique du Cap Vert à travers l'extension de son tissu économique et une plus grande performance des entreprises ;
- Alimenter une politique dynamique et ambitieuse de renforcement du système juridique et judiciaire ;
- Favoriser et équilibrer la concurrence des pays membres de l'OHADA et les pays de l'Union Européenne et des Etats d'Amérique ;
- Favoriser l'adoption d'un cadre juridique simple, moderne et adapté à la vie des affaires ;
- Sécuriser les investissements étrangers par un droit écrit, supranational et de tradition civiliste ;
- Favoriser le rapprochement avec le droit communautaire de l'Union Européenne ;
- Faire entrer le Cap Vert dans le circuit compétitif africain ;
- Permettre la résolution rapide des litiges grâce à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage ;
- Elever le niveau de la formation des magistrats qui appliquent et interprètent le droit dérivé ;
- Bénéficier de la haute qualité des actes uniformes qui ont été rédigés par des professionnels du droit reconnus ;
- Rendre accessible les actes uniformes via internet et le « code vert » qui recueille tous les actes uniformes et leur interprétation ;
- Favoriser la formation des auxiliaires de justice des pays membres (magistrats, avocats, notaires...) qui appliqueront au quotidien ces règles facilement accessibles et qui seront formés par l'OHADA durant la phase transitoire d'adhésion ;
- Susciter la création de club OHADA dans chaque pays membre pour la vulgarisation du droit OHADA au quotidien ;
- En cas de conflit et de question préjudicielle sur une règle de droit Uniforme, la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage est compétente pour donner la juste interprétation de la disposition de l'acte uniforme qui pose problème ;
- Les matières non traitées par les Actes Uniformes relèvent toujours du droit national de chaque pays membre ;
- Le portugais va devenir une des langues de travail de l'OHADA.

### **2.4. Bénéficiaires**

Bénéficient directement de ce projet tous les professionnels du droit notamment les Magistrats, les Avocats, les huissiers, les greffiers, les experts-comptables, les professeurs de droit, les étudiants en droit et en économie, les entrepreneurs, les justiciables et la Communauté d'une manière générale.

## **4. Objectif général du séminaire**

Sensibiliser les autorités nationales et les professionnels du droit de l'intérêt de l'adhésion du Cap-Vert à l'OHADA.

## **5. Objectif spécifique**

- Sensibiliser les autorités sur l'intérêt de l'adhésion du Cap-Vert à l'OHADA ;
- Donner aux participants les instruments nécessaires à la compréhension de l'OHADA ;
- Fournir des informations aux participants sur l'actualité du Droit des Affaires OHADA ;
- Encourager la pratique de l'Arbitrage et du Droit des Affaires d'une manière générale en Afrique.

## **6. Organisation du séminaire**

Le séminaire dont le programme est annexé à la présente note se déroulera dans une salle de conférence.

ANNEXE 1

**ANNEXE 1**  
PROGRAMME DU SEMINAIRE  
**PROGRAMME DU SEMINAIRE**

PROJET DE PROGRAMME

PROJET DE PROGRAMME

CONFERENCE OHADA

PRAIA - CAP VERT

PRAIA - CAP VERT

*PREMIÈRE JOURNÉE, 20 JUIN 2008  
MATINÉE*

HORAIRE	THEME	INTERVENANT
8:30	INSTALLATION ET ACCUEIL DES PARTICIPANTS	
8:45 – 10	DISCOURS OFFICIELS	<p>- MONSIEUR JANUARIO NASCIMENTO, PRESIDENT DE L' IDEF – SECTION DU CAP VERT</p> <p>- S.E.M JOSE DUARTE, AMBASSADEUR DU CAP VERT EN FRANCE</p> <p>MONSIEUR BOUTORA-TAKPA KOLEKA, SECRETAIRE PERMANENT DE L'OHADA</p> <p>S.E.MONSIEUR MADICKE NIANG, MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX DU SENEGAL, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'OHADA</p> <p>- S.E MONSIEUR JOSE MANUEL ANDRADE MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX DU CAP VERT</p> <p>-</p>
10 – 10:30	PAUSE CAFÉ	
10:30 – 11	L'OHADA ET LE PROCESSUS D'INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE	PROFESSEUR JOSEPH ISSA – SAYEGH (DAKAR)
11 – 11:30	OHADA : MISSION, ORGANISATION ET OBJECTIFS.	MONSIEUR BOUTORA-TAKPA KOLEKA, SECRETAIRE PERMANENT DE L'OHADA
11:30 – 12:30	DEBAT – QUESTIONS – REPONSES	<b>MODÉRATEURS</b> : JANUARIO NASCIMENTO (IDEF), ANDRÉ-FRANCK AHOYO (OIF)
12:30 – 14	DEJEUNER	

PROJET DE PROGRAMME

PROJET DE PROGRAMME

CONFERENCE OHADA

PRAIA - CAP VERT

**PREMIÈRE JOURNÉE, 20 JUIN 2008**  
**APRES-MIDI**

14 – 14:30	<b>REALITE DU DROIT HARMONISE</b> PRODUCTION NORMATIVE, ARBITRAGE ET JURISPRUDENCE.	- MONSIEUR SEYDOU BA, PRÉSIDENT DE L'UNIDA  - MAÎTRE ALAIN FÉNÉON, CABINET FÉNÉON & DELABRIERE  - MONSIEUR GASTON KENFACK (CAMEROUN), PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ARBITRAGE EN AFRIQUE
14:30 – 15:30	<b>TEMOIGNAGES D'UN PRATICIEN ET D'UN OPERATEUR ECONOMIQUE SUR LES AVANTAGES D'UN DROIT AFRICAIN HARMONISE DES AFFAIRES</b>	- MAITRE PASCAL AGBOYIBOR, AVOCAT, CABINET ORRICK RAMBAUD MARTEL  - MONSIEUR HUMBERTO BETTENCOURT PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CV TELECOM
15:30 – 16:30	<b>DEBAT – QUESTIONS/REPNSES</b> <b>FIN DE LA PREMIERE JOURNEE</b>	<b>MODÉRATEURS</b> : JANUARIO NASCIMENTO (IDEF CAP-VERT), ANDRÉ-FRANCK AHOYO (OIF)
20	<b>SOIREE OFFICIELLE ORGANISEE PAR LE MINISTERE DE LA JUSTICE DU CAP VERT</b>	

PROJET DE PROGRAMME

PROJET DE PROGRAMME

CONFERENCE OHADA

PRAIA - CAP VERT

*DEUXIÈME JOURNÉE, 21 JUIN 2008*  
*MATINEE*

HORAIRE	THÈME	INTERVENANT
9 – 10	<b>FORMATION DES PROFESSIONS JUDICIAIRES</b> <b>DIFFUSION ET CENTRALISATION DE L'INFORMATION<sup>1</sup></b>	- MONSIEUR FERDINAND AHO, ASSISTANT TECHNIQUE AU SECRETARIAT PERMANENT OHADA – (YAOUNDE)  - MAITRE ARMANDO MANGO, BATONNIER DE GUINEE BISSAU  - MAITRE ARNALDO SILVA, BATONNIER DU CAP VERT
10 – 10:30	<b>PAUSE CAFÉ</b>	
10:30 – 11:30	<b>PERSPECTIVES D'AVENIR DE L'OHADA</b> SESSION INTRODUITE PAR MONSIEUR BOUTORA- TAKPA KOLEKA, SECRETAIRE PERMANENT DE L'OHADA	- MAITRE AÏSSATA TALL SALL, CABINET TALL ET ASSOCIES  - MONSIEUR MOHAMED H'MIDOUCHE, REPRESENTANT-RESIDENT DE LA BANQUE AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT  - MONSIEUR JOSEP COLL, REPRESENTANT DE L'UNION EUROPEENNE A PRAIA  - MONSIEUR RUI SANTOS, REPRESENTANT DE LA BANQUE MONDIALE A PRAIA
11:30 – 12:15	<b>DÉBAT</b>	<b>MODÉRATEURS</b> : JANUARIO NASCIMENTO(IDEF), ANDRÉ-FRANCK AHOYO (OIF)
12:15 – 12:30	<b>CLOTURE OFFICIELLE</b>	- S.E.M JOSE DUARTE, AMBASSADEUR DU CAP VERT EN FRANCE  -- S.E MONSIEUR JOSE MANUEL ANDRADE MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX DU CAP VERT

<sup>1</sup> RCCM

PROJET DE PROGRAMME

PROJET DE PROGRAMME

CONFERENCE OHADA

PRAIA - CAP VERT

PRAIA - CAP VERT

*DEUXIÈME JOURNÉE, 21 JUIN 2008*  
*APRES-MIDI*

---

12:30 – 14

DÉJEUNER

---

14 – 15

VISITE DE COURTOISIE AU CHEF D'ETAT OU A MONSIEUR  
LE PREMIER MINISTRE

---

15

VISITE DE L'ÎLE DE SANTIAGO – CIDADE VELHA

---

**1. LA LISTE DES INTERVENANTS ET CHARGES DE LA COORDINATION**

Monsieur Koléka BOUTORA-TAKPA, Secrétaire permanent (Cameroun)

Professeur Januario NASCIMENTO (Cap Vert)

Professeur Joseph ISSA-SAYEGH (Sénégal)

Monsieur Gaston KENFACK, Président de l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (Cameroun)

Monsieur Madicke NIANG, Ministre de la Justice du Sénégal, Président du Conseil des Ministres de l'OHADA

Maître Aïssata TALL SALL, Cabinet TALL & Associés (Sénégal)

Maître Alain FENEON, Cabinet Fénéon-Delabrière & Associés (France)

Maître Pascal AGBOYIBOR, ORRICK Rambaud Martel (France)

Monsieur Ferdinand AHO, Assistant technique au SP OHADA (Cameroun)

Monsieur Seydou BA, Président de l'UNIDA

Monsieur Armando MANGO, Bâtonnier de l'ordre des avocats de Guinée Bissau

Monsieur Rui SANTOS, Représentant de la Banque Mondiale

Monsieur Arnaldo SILVA, Bâtonnier de l'ordre des avocats du Cap Vert

Monsieur Mohamed H'MIDOUCHE, Représentant- résident de la Banque Africaine de Développement au Sénégal

Monsieur Josep COLL, Représentant de l'Union Européenne à Praia

Monsieur André-Franck AHOYO, Consultant OIF (France)

Maître Lydia PICOTEIRO BETTENCOURT, Chargée de la Coordination du Séminaire